

Date de publication

Les chiffres sont têtus : le départ en vacances pendant les congés scolaires d'hiver ne concerne encore qu'une minorité de la population de 5 à 19 ans : seulement 19% d'entre eux sont partis sur cette période en 2011.

L'Organisation Mondiale du Tourisme définit le départ en vacances à partir de 4 nuits consécutives au moins passées hors du domicile pour un motif "d'agrément".

Une minorité issue des familles les plus aisées

Les inégalités observées sur l'ensemble de l'année concernant l'accès aux vacances sont encore plus fortement marquées pour les congés d'hiver : 8% des enfants de familles à revenu mensuel inférieur ou égal à 2 000€ sont partis pendant cette période, 30% entre 3 000 et 4 000€ et 45% au-dessus de 4 000€.

Des vacances avec les parents quand ils peuvent partir ou chez les grands-parents

On part en vacances d'hiver avec ses parents quand leur activité professionnelle et le revenu familial le permettent (au-dessus de 3 000€ mensuels, cadres, chefs d'entreprise, professions libérales, professions intermédiaires). Les séjours avec les parents sont donc moins fréquents en hiver que pour l'ensemble de l'année (73% des partants en hiver et 86% pour l'ensemble de l'année). En revanche, on part tout autant avec ou chez les grands-parents (14% des partants), plus particulièrement quand on a moins de 10 ans.

Ou en colo pour des bénéficiaires des comités d'entreprise ou des CAF

Parmi les enfants et les adolescents qui partent pendant les vacances d'hiver, 6% ont fréquenté un séjour collectif en 2011. Après l'été qui concentre 73% de la fréquentation annuelle de ces séjours, les congés d'hiver se situent en seconde place avec 13% des effectifs accueillis sur l'ensemble de l'année. Le public des "colos" d'hiver est fortement aidé : 68% de ces enfants et adolescents ont bénéficié du financement partiel de leur séjour et 27% d'une aide directe (51% et 18% en moyenne). Près de la moitié de ce public est ayant-droit d'un comité d'entreprise, 18% sont bénéficiaires d'une CAF et pour 8% c'est la commune qui contribue au coût du séjour. Pour l'ensemble des séjours sur l'année, l'intervention de ces trois types d'acteurs concerne respectivement 25%, 19% et 18% du public accueilli.

<u>Source</u>: ces chiffres sont issus de l'enquête conduite en 2011 par l'Ovlej-Etudes et recherches de la JPA avec le soutien financier de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, ainsi que de la participation d'AVEA-La Poste, l'EPAF, la Fédération des Aroéven et temps Jeunes.

Co	nta	ct	:
----	-----	----	---

Isabelle MONFORTE

Espace Collectivités, CE

Mis à jour le vendredi 12 juillet 2013 10:26 Date de publication

Tél. 01 44 95 81 27

Mail. ObservatoireVLEJ@aol.com

L'Ovlej est une association constituée de la Jeunesse au Plein Air (La JPA) et de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT)